



VÉLO CLUB LES HERBIERS



LA RONDE DES COMITÉS

2,3+J

Course en ligne

Départ : **14h30**

Distance : **115 km**

19 / 06

LES HERBIERS
- MOUCHAMPS



Collège des Arbitres

- Président du Jury : Luc Lambert
- Juge à l'Arrivée : Rodolphe Daviaud
- Arbitre moto : Anthony Pasquier

Organisation Echelon Course

- Président du Vélo Club Les Herbiers : Gérard Préaud
- Responsable de l'organisation : Vincent Pasquier
- Ouverture de course : Dominique Jeannière – Voiture Jeannière Paysages
- Voiture ouvreuse : Vincent Pasquier – Délices de l'Arceau
- Moto info : Fabrice Gaborieau
- Motards : Vendée Sécurité Course
- Ardoisier : Hervé Jeannière
- Voiture assistance neutre : Vélo Club Les Herbiers à l'avant – Vélo Club Essartais à l'arrière
- Voiture balai : Dominique Raud - Camion VCH
- Liaison radio : Vélo Club Essartais

Organisations Site Départ et Arrivée

- Responsable site départ : Dominique Raud
- Remise des dossards : Fafa Rautureau
- Responsable site arrivée : Rodolphe Daviaud
- Responsable sécurité arrivée : Delphine Fortin – Christelle Martineau
- Speaker : Patrice Renou
- Photo Finish : Vélogistic
- Responsable protocole : Rodolphe Daviaud

Service Médical

- Médecin : Dr. Doignon Philippe
- Véhicule Médecin : Gérard Préaud
- Secouristes : Ambulances Taxis Herbretais
- Infirmière : Fabiola Jarousseau

Sécurité

- Responsable signaleur : Dominique Jeannière
- Le circuit est matérialisé par des flèches VCH
- Les points dangereux sont signalés par l'escorte motorisée au moyen de drapeaux jaunes

Opérations de départ

- 13h30 : Retrait des dossards et plaques de cadre sur le parking couvert d'Hyper U Les Herbiers
- 13h45 : Réunion des Directeurs Sportifs avec le collège des arbitres
- 14h20 : Appel des coureurs
- 14h30 : Départ fictif (environ 1km)
- 14h35 : Départ réel Km0 (lancé)

Opérations à l'arrivée

- 14h56 : Premier passage des coureurs sur la ligne d'arrivée
- 16h48 : Entrée des coureurs sur le circuit final
- 17h06 : Arrivée
- 17h30 : Protocole : Les trophées et bouquets seront remis devant l'entreprise Seralu
 - Au premier de l'épreuve : Une coupe + une gerbe
 - Au second et troisième : Une coupe + une gerbe
 - Au premier des 3° Cat : Une coupe
 - Au premier des Juniors : Une coupe
 - A la première équipe : Une coupe
 - Au lauréat des Grimpeurs : Une coupe
 - Au lauréat des Points Chauds : Une coupe

Le retrait des primes et le retour des dossards se feront devant le camion d'arrivée

Contact

- | | |
|---|----------------|
| • Président du Vélo Club Les Herbiers : Gérard Préaud | 06.10.02.80.42 |
| • Responsable de l'organisation : Vincent Pasquier | 06.13.47.72.51 |
| • Responsable site départ : Dominique Raud | 06.23.09.50.14 |
| • Responsable site Arrivée : Rodolphe Daviaud | 06.09.47.56.82 |
| • Responsable sécurité : Delphine Fortin | 06.65.73.81.88 |
| • Responsable signaleur : Dominique Jeannière | 06.12.96.25.63 |
| • Médecin : Dr. Doignon Philippe | 06.80.02.25.59 |
| • CHD La Roche sur Yon | 02.51.44.61.61 |
| • Centre Hospitalier Montaigu | 02.51.45.40.00 |
| • Centre Hospitalier Cholet | 02.41.49.60.00 |

Règlement Particulier

Article 1. Organisation

La 1^{ère} édition de la Ronde des Comités est organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme par le Vélo Club Les Herbiers (VCH) dont le siège est situé au 6 rue de la Guerche, aux Herbiers. L'épreuve se dispute le dimanche 19 juin 2022.

Article 2. Types d'épreuve

L'épreuve, classée Interrégionale 1.24.2, est réservée aux coureurs de 2^e et 3^e Catégorie ainsi qu'aux Juniors, et également aux coureurs licenciés Pass Cyclisme Open détenteur d'une licence de la fédération Française de Cyclisme.

Article 3. Participation – Engagement

L'épreuve est ouverte aux clubs français et aux individuels.

Les engagements à 10,00€ par coureurs se font sur le site cicle-web de la FFC

Article 4. Permanence – Vérification et confirmation des partants

La vérification des licences, le retrait des dossards et plaques de cadre ont lieu le samedi 19 juin de 13h30 à 14h20 sous le parking couvert d'Hyper U Les Herbiers – Avenue de la Maine.

Les dossards et plaques de cadre devront être restitués en état d'origine au camion podium du le site arrivée ou au véhicule balai, faute de quoi une sanction pourra être appliquée.

La Réunion des directeurs sportifs, en présence du collège des commissaires et du directeur de l'organisation, se tient à 13h45 (précise) sous le parking couvert d'Hyper U Les Herbiers.

Article 5. Opérations de départ

L'appel des coureurs sur la ligne de départ, parking d'Hyper U Les Herbiers est prévu à 14h20 après un pointage de présence effectué par les arbitres.

Article 6. Radio Tour

Les informations course sont émises sur la Fréquence du Vélo Club Essartais 157.4875 Mhz

Article 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les voitures du Vélo Club Les Herbiers, et du Vélo Club Essartais. Des paires de roues seront demandées aux directeurs sportifs lors de la réunion des directeurs sportifs afin de compléter les équipements de chaque véhicules d'assistance.

Article 8. Ravitaillement

Le ravitaillement est réglé selon les articles 2.3.22 – 2.3.23. – 2.3.24

De la sorte l'ouverture du ravitaillement se fera à la sortie de St Paul en Pareds Km 30 et se terminera à l'entrée du circuit final au Km 101.5.

Article 9. Délai d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Ce délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de dix minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Tout coureur ne se trouvant plus dans l'échelon course, doit respecter le code de la route.

Article 10. Classement et prix

Les classements suivants sont établis :

- Classement de l'épreuve selon les ordres d'arrivée : grille FFC 489/20
- Classement Grimpeurs, 3 classements durant l'épreuve qui ont lieu au :
 - Km 32 – La Coudrinière
 - Km 49.5 – Saint Malo du Bois
 - Km 67 – La Godetière
- A chaque classement sont attribués 3Pts – 2 Pts et 1 Pt. Un classement final sera effectué et le vainqueur recevra 80€, le 2^{ème} 50€ et le 3^{ème} 20€
- Classement Points Chauds, 4 classements durant l'épreuve qui ont lieu au :
 - Km 19.5 – 1^{er} passage sur la ligne – Mouchamps (Seralu)
 - Km 41 – La Norissonnière
 - Km 82 – Beaurepaire
 - Km 101.5 – 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée
- A chaque classement sont attribué 3Pts – 2 Pts et 1 Pt. Un classement final sera effectué et le vainqueur recevra 80€, le 2^{ème} 50€ et le 3^{ème} 20€
- La meilleure équipe recevra 150€ .

Article 11. Antidopage

La législation antidopage Française s'applique intégralement à l'épreuve. Le contrôle médical a lieu à l'entreprise Seralu.

Article 12. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire du Conseil Départemental de la Vendée, en tenue de compétition et dans un délai de 15 minutes après l'arrivée.

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le lauréat du classement des Points Chauds
- Le lauréat du classement des Grimpeurs
- Le meilleur 3^o Catégorie
- Le meilleur Junior
- La meilleure Equipe

Article 13. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 14. Développement durable et Crise sanitaire

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun, dans ses attitudes, avant, pendant et après l'épreuve, de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages et autres débris, en dehors de la zone de collecte qui se situera après le passage sur la ligne.

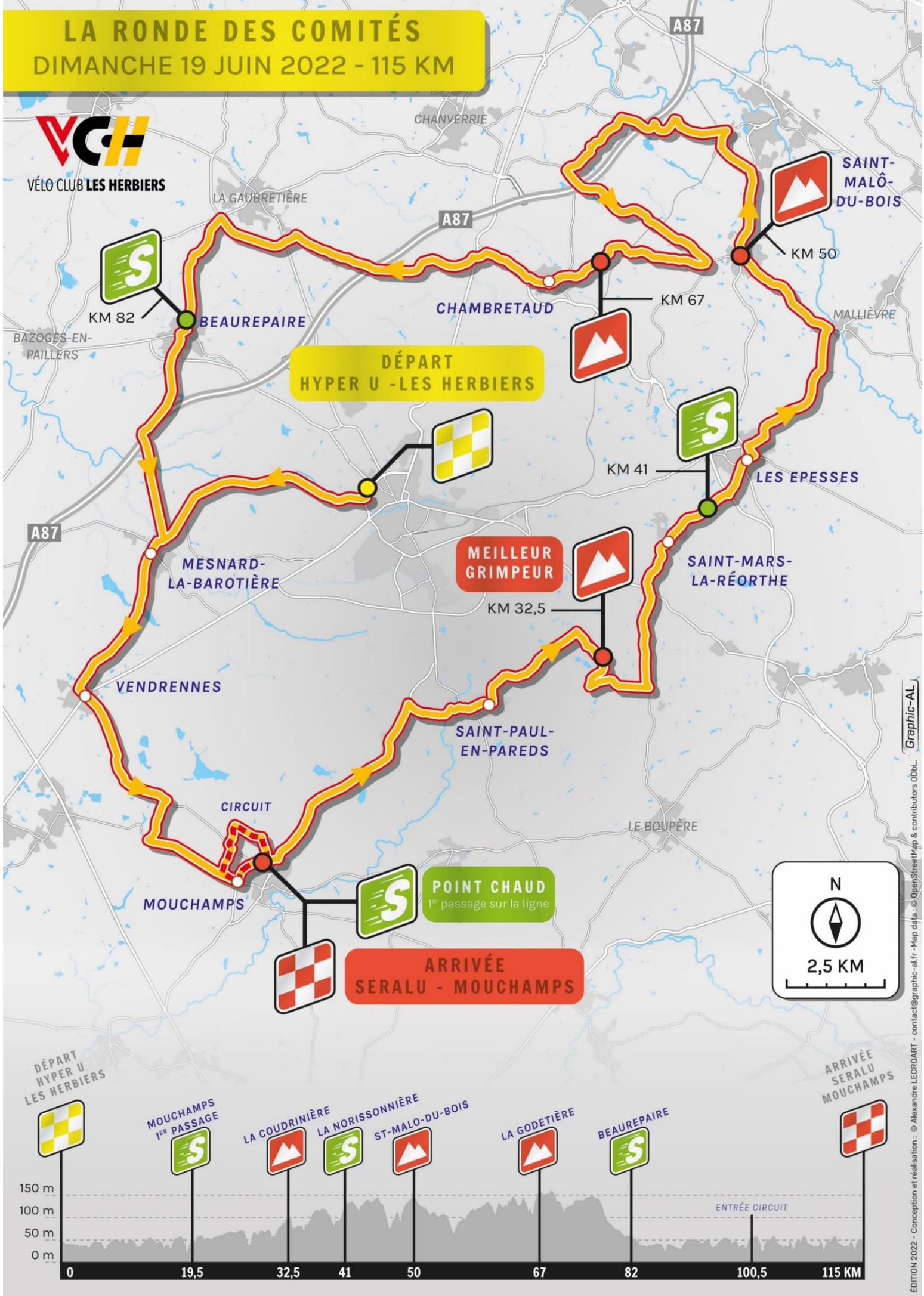
Renseignements : Vincent Pasquier - 06.13.47.72.51 – vch.lesherbiers@gmail.com

LA RONDE DES COMITÉS

DIMANCHE 19 JUN 2022 - 115 KM



VÉLO CLUB LES HERBIÈRES



	Itinéraire	Distance		Moyenne horaire		
		A faire	Restante	40	42	44
Fictif	Parking couvert Hyper U	0,0	115,0	14:30	14:30	14:30
Réel	D11 route de Mesnard Face aux transports Bellanger	1,0	114,0	14:31	14:31	14:31
	Entrée de Mesnard la Barotière	6,5	108,5	14:39	14:39	14:38
	Entrée de Vendrennes	10,5	104,5	14:45	14:45	14:44
	Au Feu TD direction Mouchamps C4	11,5	103,5	14:47	14:46	14:45
	Lieu dit le Boisgoyer 300m après prendre à droite	15,0	100,0	14:52	14:51	14:50
	La Bonnière prendre à gauche D13 direction Mouchamps	16,5	98,5	14:54	14:53	14:52
	A l'entrée de Mouchamps au RP 3 ème sortie D48	19,0	96,0	14:58	14:57	14:55
PC	1er passage sur la ligne d'arrivée	19,5	95,5	14:59	14:57	14:56
	Sortie de Mouchamps RP 3 ème sortie dir les Herbiers D48	20,0	95,0	15:00	14:58	14:57
	Au lieu dit la croisée Laurent à droite vers la Pillaudière	26,0	89,0	15:09	15:07	15:05
Danger	A la sortie de la Pillaudière prendre à droite, dir. St Paul	27,0	88,0	15:10	15:08	15:06
	A la boulangerie prendre à gauche, rue de l'Eglise	28,0	87,0	15:12	15:10	15:08
	Au RP 2 ème sortie direction l'église puis à gauche(stade)	28,5	86,5	15:12	15:10	15:08
	Au lieu dit le Noyer, prendre à droite dir l'Acheneau	31,0	84,0	15:16	15:14	15:12
MG	La Coudrinière	32,0	83,0	15:18	15:15	15:13
	Carrefour du Bois Sumé, prendre à Gauche Dir la D79	34,0	81,0	15:21	15:18	15:16
	Prochain carrefour, prendre à GA D79, la Croix Bara	35,0	80,0	15:22	15:20	15:17
	Carrefour de la Croix Bara TD direction ST Mars la Réorthe	38,0	77,0	15:27	15:24	15:21
	Traversée du Bourg de ST Mars direction les Epesses	40,0	75,0	15:30	15:27	15:24
PC	Lieu dit la Norissonnière	41,0	74,0	15:31	15:28	15:25
	Au RP de l'Hotel, 3ème sortie les Epesses centre, D79	42,0	73,0	15:33	15:30	15:27
	Au RP de la zone, 2ème sortie, rue de l'industrie					
	Au prochain carrefour, prendre à GA D27	43,0	72,0	15:34	15:31	15:28
	Au prochain carrefour, prendre à DR direction Mallièvre					
MG	ST Malo du Bois	49,5	65,5	15:44	15:40	15:37
	Au carrefour à Droite dir ST Laurent sur Sèvre D752					
	Au RP 2 ème sortie direction la gare D111A	53,0	62,0	15:49	15:45	15:42
	Au carrefour prendre à GA direction la Verrie D111	54,0	61,0	15:51	15:47	15:43
	Au lieu dit (La Bernardière) prendre à GA en dir. D72	57,5	57,5	15:56	15:52	15:48
	Au carrefour de la D72, prendre à GA dir. ST Malo du Bois	60,0	55,0	16:00	15:55	15:51
	200m après le village la Lande, droite dir. Chambretaud	64,5	50,5	16:06	16:02	15:57
MG	Au lieu dit La Godetière, meilleur Grimpeur	67,0	48,0	16:10	16:05	16:01
	Sortie de Chambretaud, RP des Diamants 1ère sortie	70,0	45,0	16:15	16:10	16:05
	Lieu dit Bel Air au 1er RP 2 ème sortie Dir la Gaubretière	71,0	44,0	16:16	16:11	16:06
	Entrée de la Gaubretière, RP 1ère sortie, Suivre la D27	77,0	38,0	16:25	16:20	16:15
	Au 2 ème RP , prendre la 3 ème sortie dir D775					
	Au RP 4 ème sortie, direction Beaurepaire D53	79,0	36,0	16:28	16:22	16:17
PC	Entrée de Beaurepaire, RP 2 ème sortie, Rue des Mauges	82,0	33,0	16:33	16:27	16:21
	2 ème carrefour, à GA direction Mesnard la Barotière					
	Sortie de Beaurepaire, au RP 2 ème sortie D53	83,0	32,0	16:34	16:28	16:23
	Au carrefour à l'entrée de Mesnard à Droite D53	88,0	27,0	16:42	16:35	16:30
	Entrée de Vendrennes	92,0	23,0	16:48	16:41	16:35
	Au Feu TD direction Mouchamps C4					
	Lieu dit le Boisgoyer 300m après prendre à droite	97,0	18,0	16:55	16:48	16:42
	La Bonnière prendre à GA D13 direction Mouchamps	98,0	17,0	16:57	16:50	16:43
	A l'entrée de Mouchamps au RP 3 ème sortie : rocade D48	101,0	14,0	17:01	16:54	16:47
	2 ème passage sur la ligne d'arrivée, circuit final	101,5	13,5	17:02	16:55	16:48
	Après le passage sur la ligne 300m à GA dir. le Breuil					
	Prochain carrefour, à GA dirction la Poterie du Plessis	102,5	12,5	17:03	16:56	16:49
	Prochain carrefour, à GA direction le plessis	103,0	12,0	17:04	16:57	16:50
	Lieu dit le Plessis, carrefour à GA dir Mouchamps C4					
	100m après le passage sur le pont, à DR					
	Au prochain carrefour à GA D13	105,0	10,0	17:07	17:00	16:53
	A l'entrée de Mouchamps au RP 3 ème sortie : rocade D48					
	3 ème passage sur la ligne d'arrivée	106,0	9,0	17:09	17:01	16:54
	4 ème passage sur la ligne d'arrivée	110,5	4,5	17:15	17:07	17:00
	5 ème passage ARRIVEE	115,0	0,0	17:22	17:14	17:06